

# Inscriptions

Pour l'inscription<sup>1</sup> pédagogique annuelle, et tout au long de leurs études, les étudiants sont reçus et accompagnés par un directeur d'études.

En juin et en septembre, le directeur d'études assure des **permanences supplémentaires** pour lesquelles il faut prendre rendez-vous auprès du secrétariat (tél. 04 72 32 50 23).

En dehors de ces périodes, le Directeur d'études reçoit les étudiants sur rendez-vous (pris au préalable par courriel) :

- Pour les étudiants de *1<sup>er</sup> cycle* (Licence), l'inscription se fait avec **Pierre de MARTIN DE VIVIÉS**  
[theologie.licence@univ-catholyon.fr](mailto:theologie.licence@univ-catholyon.fr)
  
- Pour les étudiants de *2<sup>ème</sup> cycle* (Master), l'inscription se fait avec **Bertrand PINÇON**  
[theologie.master@univ-catholyon.fr](mailto:theologie.master@univ-catholyon.fr)
  
- Pour les étudiants de *3<sup>ème</sup> cycle* (Doctorat), l'inscription se fait avec **François LESTANG**  
[theologie.doctorat@univ-catholyon.fr](mailto:theologie.doctorat@univ-catholyon.fr)

**Les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois** doivent fournir :

- une copie du baccalauréat et du diplôme universitaire le plus élevé obtenu,
- une copie de la carte d'identité ou du passeport,
- votre attestation de CVEC (voir dans les documents à télécharger)
- Pour les étudiants étant inscrits dans une autre Université de Lyon, fournir le dossier universitaire.
- pour les étudiants prêtes et religieux, l'accord de l'évêque ou du supérieur légitime est indispensable
- pour une inscription en master, la copie du baccalauréat canonique

**Les étudiants étrangers** doivent se référer au document « Conditions d'inscription des étudiants étrangers ».

---

<sup>1</sup> « Les renseignements transmis lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique strictement limité à la gestion du dossier étudiant et aux statistiques universitaires. Sur demande écrite de votre part, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des informations vous concernant dans notre fichier. »

## Tarifs

Coût des inscriptions	Individuelles	Institutions
1 cours semestriel (Licence ou intercycle)	168,00 €	193,20 €
½ cours semestriel (Licence ou intercycle)	78,00 €	89,70 €
1 cours semestriel (Master ou séminaire)	212,00 €	243,80 €
1 cours semestriel Théo en ligne	209,00 €	240,35 €
Forfait 12 cours semestriels et + (1 <sup>er</sup> cycle)	2 016,00 €	2 318,40 €
Frais de dossier (7 cours et moins)	109,00 €	109,00 €
Frais de dossier (8 cours et plus)	148,00 €	148,00 €

Tous les étudiants préparant **un mémoire de Master** (qu'ils suivent des cours ou non) doivent s'acquitter en plus d'un forfait d'inscription dont le montant est de **306,00 €**.

Tous les étudiants préparant **une thèse** (qu'ils suivent des cours ou non) doivent s'acquitter en plus d'un forfait d'inscription dont le montant est de **641,00 €**.

- La Faculté demande aux étudiants rencontrant des difficultés financières de bien vouloir le signaler au moment de l'inscription et de prendre rendez-vous à ce sujet avec le Doyen.
- **Les personnes inscrites et abandonnant la formation en cours d'année ne pourront être remboursées, sauf cas de force majeure (chômage, déménagement ou maladie grave). En tout état de cause, les droits d'inscription restent acquis à la Faculté.**
- L'inscription d'un étudiant d'un autre institut de l'UCLy à un cours semestriel en théologie doit se faire en accord avec sa direction pédagogique ; le 1<sup>er</sup> cours est gratuit.

### Formation permanente

L'Université catholique est agréée comme **organisme de formation permanente**. Il convient d'effectuer la démarche auprès de l'employeur afin d'obtenir les dossiers qui seront remplis par le secrétariat.

Tarifs :

1 cours semestriel (Licence ou intercycle)	504,00 €
½ cours semestriel (Licence ou intercycle)	234,00 €
1 cours semestriel Théo en ligne	627,00 €
1 cours semestriel (Master ou séminaire)	636,00 €
Forfait 12 cours semestriels et plus	6 048,00 €

**Bourses d'études :**

La Faculté est habilitée à recevoir des étudiants boursiers de l'État. Se renseigner au Secrétariat universitaire de l'Université catholique.

Des bourses peuvent être accordées par la Faculté de théologie de manière ponctuelle en vue de la poursuite des études. Elles sont financées par une Fondation privée, à destination des étudiants des pays non O.C.D.E. En conséquence, elles sont accordées pour une année universitaire et ne sauraient couvrir tous les frais d'une année d'étude à Lyon. En principe, elles peuvent être accordées aux étudiants qui ont suivi avec succès une première année à la Faculté. Les dossiers de demande sont disponibles au secrétariat.